AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (7)ItemJean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 29 septembre 1864

# Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 29 septembre 1864

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)
Collation1 p. (288r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

## Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 29 septembre 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 05/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43164

## Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### **Présentation**

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction29 septembre 1864
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireOudin-Leclère, Louis (1803-1885)
Lieu de destinationVervins (Aisne)

## **Description**

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin demande à Oudin-Leclère de lui adresser la copie du jugement rendu dans son affaire de séparation. Il demande s'il peut effectuer à Guise les paiements dus à sa femme selon le jugement. Il demande des nouvelles de l'enquête ordonnée qui, pense-t-il, doit embarrasser sa femme.

#### Mots-clés

Consultation juridique, Finances personnelles, Procédure (droit)
Personnes citées<u>Lemaire, Sophie Esther (1819-1881)</u>
Événements cités<u>Séparation des époux Godin et Lemaire (1863-1877)</u>
Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 15/09/2022
Dernière modification le 26/04/2023

288 Quin le 29 y bre 1666 Monsium Oudin . Lutiner Consision de la littre u jointe mengage a vous prier de madresser copie du jugement rendu dans mon parait pas inutite que je sais idis dur son continue per servit-il done pas possible que per facte a Guin les payements munsuls que pe dois a ma femme par u personnées pe suis en retare pour le mois de perpe dispose a prosser l'inquite pe n derais pas durpies de soir que los guelles armes on pourre faire geles fe vis les minies des misirable cans uitlers de ma jemme plus je vois quelle doit être fort enmugie de son enquête a derai graballement encome contraint de la pressile Muiller, agreer mes bien con cales aistates